

**Service Environnement et Forêt  
Unité Chasse et Police de l'Environnement**

Affaire suivie par : Patrick FAIRON

Tél. : 04 66 62 62 85

[patrick.fairon@gard.gouv.fr](mailto:patrick.fairon@gard.gouv.fr)

**Objet :** Délivrance de licences de chasse sur le  
Domaine Public Fluvial

Nîmes, le **- 5 AVR. 2022**

A compter du 04 juillet 2022, la DDTM du Gard organise 4 permanences pour délivrer les licences individuelles de chasse sur les lots de chasse du Domaine Public Fluvial suivants.

N° lot	Situation	Nbre de fusils max	Prix de la licence
8	Le Rhône, de la pointe sud de la Barthelasse de Beaucaire au pont de Trinquetaille à Arles, la lône du Pilet à Beaucaire	45	45,00 €
11	Le Petit Rhône, de son origine jusqu'au pont suspendu de Saint Gilles	55	45,00 €
12	Le Petit Rhône, du pont suspendu de Saint Gilles jusqu'à l'écluse de Sylveréal	55	56,00 €

Le preneur sera autorisé, outre le gibier d'eau, à chasser toute autre espèce de gibier à condition d'être en possession des timbres que ces pratiques de chasse imposent.

Il est rappelé que la délivrance des licences se fera sur présentation du permis de chasse validé pour la présente campagne 2022-2023.

**La délivrance des licences se fera à :**

**DDTM du Gard  
Bureau d'accueil réservé au public au rez-de-chaussée  
89 rue Weber – 30907 Nîmes**

**de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00**

**uniquement les 4 jours suivants :**

**- Le lundi 04 juillet 2022**

**- Le lundi 11 juillet 2022**

**- Le mardi 16 août 2022**

**- Le lundi 22 août 2022**

**Le règlement des licences se fera obligatoirement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.  
Pas de paiement par carte bancaire ou espèce.**

**Les titulaires d'une ou plusieurs licences délivrée(s) en 2021 doivent se munir de leur(s) carte(s) pour le renouvellement.**

Les licences pourront être délivrées sur place sous réserve de présence de l'agent habilité à les signer (dans le cas contraire, elles seront transmises par courrier).

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Le Chef de Service  
Environnement Forêt

Cyrille ANGRAND



Copies adressées à :

- FdC30, FdC13 pour diffusion aux sociétés de chasse des communes concernées, voir ci-dessous (la DDTM ne possédant pas les adresses postales ou mails de ces sociétés)
- DDTM 13

## LISTE DE DIFFUSION

### Mairie des communes de :

- Aramon (30),
- Arles (13)
- Barbentane (13),
- Bellegarde (30)
- Beaucaire (30)
- Boulbon (13),
- Fourques (30)
- Les Angles (30)
- Saint Gilles (30)
- Tarascon (13)
- Vallabrègues (30)

### Sociétés de chasse des communes de :

- Aramon (30),
- Arles (13)
- Barbentane (13),
- Bellegarde (30)
- Beaucaire (30)
- Boulbon (13),
- Fourques (30)
- Les Angles (30)
- Saint Gilles (30)
- Tarascon (13)
- Vallabrègues (30)M